

NOMBRES D'ACTES FONCIERS SIGNES ET MONTANT DES CESSIONS DE L'ANNEE 2019

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu l'accord d'intéressement du personnel de l'EPFL signé le 14/02/2018 pour la période 2018-2020,

Vu les listes prévisionnelles indicatives ci annexées d'acquisitions et de cessions foncières pour l'année 2019,

Sur proposition du Président,

- prend acte du nombre prévisionnel d'actes fonciers (acquisitions et cessions compris) pour l'année 2019 fixé à 160,
- prend acte de l'objectif d'un montant de 30 millions d'euros de cessions foncières pour l'année 2019.

VU ET APPROUVE

Le

30 NOV. 2018

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER